

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00655

Numéro SIREN : 827 706 128

Nom ou dénomination : CEDEA HOLDING & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2019 sous le numéro de dépôt 21675

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

CABINET LOYEZ

235 boulevard Clemenceau

59700 Marcq en Baroeul

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : CEDEA HOLDING & ASSOCIES

Numéro RCS : 827 706 128

Numéro Gestion : 2017B00655

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse: 13 Résidence Paul Gauguin
59147 Gondecourt

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/03/2019

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 17/10/2019

Sous le numéro : 21675

Délivré à Lille Métropole le 29 octobre 2019

Le Greffier,

COMPTES ANNUELS

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

DCGFIP N° 2033-A 2019

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033. NOT

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGRFP N° 2033-B 2019

Designation de l'entreprise		SARL CEDEA HOLDING & ASSOCIES		N° de l'exercice		N° de l'exercice	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				N° de l'exercice		N° de l'exercice	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
			dont export	215		214	
	Production vendue	biens	et livraisons	217		218	
		services*	et livraisons				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires)				222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224	
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes*		(dont crédit bail immobilier)			242	5 435
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CEE et TVA*)	243		244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)	259		262	
			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	5 435
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	5 435
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers		(III)			280	
	Produits exceptionnels		(IV)			290	
	Charges financières		(V)			294	
	Charges exceptionnelles		(VI)			300	
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)			306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	5 435
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1. Le déficit comptable col. 2		312		314	5 435
RÉGULARISATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324			
	Divers* (dont intérêts excédentaires des emprunts et d'associés)	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC VM	248		330	
	Fraction des loyers à rembourser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et/ou d'un option		(Part des loyers dispensée de rembourser (art. 236 sexies D))	249		325	
RÉGULARISATIONS	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			990			
	Resultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			990			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies C)	986	ZFI - TE (art. 44 sexies C)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies C)	981	IFI (art. 44 septies C)	989			
	ZRD (art. 44 terdecies C)	127	ZRR (art. 44 quaterdecies C)	138			
DÉDUCTION	Hasards d'impôt à redresser (art. 44 bisdecies C)	991	Part de compétence hors (art. 44 bisdecies C)	990			
	ZI (art. 44 bisdecies C)	345	Investissements outre-mer	344			
			(basés sur les art. 44 bisdecies C)	992			
	Dans le cadre d'un report en arrière du déficit			346		350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	5 435
DÉDUCTION	Déficit de l'exercice reporté en arrière			356			
	Déficits antérieurs reportables *		(dont imputés sur le résultat)			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	5 435

SARL CEDEA HOLDING & ASSOCIES

COMPTES ANNUELS

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2019

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486		1 001 200			
	TOTAL	1490		1502		1 504		1 506		1 501 200			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sous de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
	TOTAL	570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 9% pour les entreprises à l'IS, 12,5% pour les entreprises à l'IR) (5% de cadre est profitant, étendre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, valeurs de poste à vendre, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propre industrie		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Long terme							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592	594	596			
Plus-values taxables à 19% (1)		579			Regularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propre industrie bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591					
TOTAL								596	595	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 2108 et 2109 du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

gaf Group

SARL CEDEA HOLDING & ASSOCIES

COMPTES ANNUELS

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficit

DGFIP - N° 2033-D 2019

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Designation de l'entreprise		SARL CEDEA HOLDING & ASSOCIES		Neant	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 10 % *	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	601	612	614	615
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	625
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	640	642	644	646
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
	Dotations	Reprises	C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Immob. incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales agencement, arç. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations incorporelles	760	765	7		
TOTAL		770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780	
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾			Résultat des autres revenus de l'article 209C du CGI		
Déficits imputés			Déficit et charges des PME intégralement déductibles de l'article 209C du CGI		
Déficits reportables					
Déficits de l'exercice					
Total des déficits restant à reporter					
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives					781
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*					780
N° du centre de gestion agréé					783
Montant de la TVA collectée					774
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					778
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					799
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise dématrice					798
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 517 octies du CGI (19*)					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans le manuel 2033-N001

gaf 04/04/19

56

2033E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exer

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E 2019

Désignation de l'entreprise : SARL CEDEA HOLDING & ASSOCIES		Nant ☒	
Exercice ouvert le : 01/04/2018 et clos le : 31/03/2019		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel		1376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Rectifications de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		113	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentes sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AE et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO-ETABLISSEMENT au sens de la CVAE : 020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		1026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		156	

Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les cases 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée (ligne 143) portées en ligne 124.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL CEDEA HOLDING & ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 383 305 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 5 495 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/07/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

SG

CEDEA HOLDING & ASSOCIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 13 Résidence Paul Gauguin

59147 GONDECOURT

827 706 128 RCS LILLE METROPOLE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 30 SEPTEMBRE 2019**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2019, s'élevant à 5 495.06 €, en totalité au compte "Report à Nouveau".

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

certifiée conforme
La Gérance



55